

# Version 5.51

## ISAPAYE 2022 V4

### 1. MISES A JOUR DES GRILLES DE SALAIRE ET PRIMES DE CONVENTIONS COLLECTIVES

*Les avenants et accords non étendus ne sont pas actuellement disponibles et ne sont pas échéancés à ce jour.*

Code IDCC	Libellé de la convention
<b>0016</b>	Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport
<b>0489</b>	Convention collective nationale pour le personnel des industries de cartonnage du 9 janvier 1969.
<b>0493</b>	Convention collective nationale des vins, cidres, jus de fruits, sirops, spiritueux et liqueurs de France du 15 mars 20
<b>0733</b>	Convention collective nationale des détaillants en chaussure
<b>0843</b>	Convention collective nationale de la boulangerie-pâtisserie -entreprises artisanales-
<b>0992</b>	Convention collective nationale de la boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers
<b>0993</b>	Convention collective nationale des prothésistes dentaires et des personnels des laboratoires de prothèse dentaire 18 décembre 1978
<b>1077</b>	Convention collective nationale des entreprises du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes du 2 juillet 1980
<b>1266</b>	Convention collective nationale du personnel des entreprises de restauration de collectivités
<b>1487</b>	Convention collective nationale du commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
<b>1557</b>	Convention collective nationale du commerce des articles de sports et d'équipements de loisirs
<b>1596</b>	Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 -c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés
<b>1597</b>	Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par décret 1er mars 1962 -c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés-
<b>1604</b>	Convention collective des industries métallurgiques des arrondissements de Rouen et de Dieppe (métallurgie, 1er juillet 1991)
<b>1619</b>	Convention collective nationale des cabinets dentaires (dentistes)
<b>1631</b>	Convention collective nationale de l'hôtellerie de plein air (industrie hôtelière de plein air du Var, camping, HPA)
<b>1702</b>	Convention collective nationale des ouvriers de travaux publics
<b>1790</b>	Convention collective nationale des espaces de loisirs, d'attractions et culturels (parcs de loisirs et d'attractions)
<b>1850</b>	Convention collective nationale de l'avocat salarié (cabinets)
<b>1947</b>	Convention collective nationale du négoce de bois d'œuvre et produits dérivés
<b>2335</b>	Convention collective nationale du personnel des agences générales d'assurances
<b>2596</b>	Convention collective nationale de la coiffure et des professions connexes
<b>2609</b>	Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment
<b>3013</b>	Convention collective nationale de la librairie
<b>3239</b>	Convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile résultant de convergence des branches des assistants maternels et des salariés du particulier employeur

*Cette documentation correspond à la version 5.51. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.*

Mise à jour : 05/07/2022 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais

Les grilles de salaire peuvent être consultées en **Accueil/Informations/Général** dans l'onglet **Valeurs conventionnelles**.



Les frais de déplacement de la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport – **IDCC 0016** ont été mis à jour au 01/07/2022.

## 2. MISE A JOUR DES TAUX CPCEA

Les taux de cotisation de la Prévoyance CPCEA ont été mis à jour au 01/01/2022.

Code de la donnée	Libellé de la donnée	Valeur au 01/01/2022
<b>CPCEA012.STD</b>	CPCEA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE Hors CSG/RDS/Forfait social TA	<b>0,45</b>
<b>CPCEA014.STD</b>	CPCEA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE Hors CSG/RDS/Forfait social TB	<b>0,99</b>
<b>CPCEA014_B.STD</b>	CPCEA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE Hors CSG/RDS/Forfait social TC	<b>0,99</b>

## 3. CORRECTIONS

Numéro	Corrections ou évolutions apportées
<b>649575</b>	Suppression d'un message bloquant en calcul de bulletin de salaire.
<b>649794</b>	Correction dans la fiche salarié : les informations de la fiche salarié étaient absentes et l'actualisation des informations ne fonctionnait pas correctement.
<b>649797</b>	Suppression d'un message d'erreur apparaissant lors de la sélection d'un salarié.

*Cette documentation correspond à la version 5.51. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.*

Mise à jour : 05/07/2022 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais